

N° 2005-40

**04/ CARTE SCOLAIRE DU 1<sup>er</sup> DEGRE - RENTREE 2005**

**Rapporteur : M. HAMM**

Par lettre du 16 février 2005, Mme l'Inspecteur d'Académie, après avis du comité technique paritaire du 27 janvier 2005 et du conseil départemental de l'Education Nationale du 1<sup>er</sup> février 2005, a fait connaître à la ville les mesures décidées par arrêté du 14 février 2005 pour la carte scolaire applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Il est demandé à notre assemblée d'émettre un avis sur ces mesures :

**1 / fermetures**

1-1 / écoles maternelles

maternelle Edouard Branly : fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe  
maternelle Croix Dampierre : fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe  
maternelle Gérard Moulin : fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe  
maternelle Joseph Servas : fermeture de la 3<sup>ème</sup> classe

1-2 / écoles élémentaires

élémentaire Croix Dampierre : fermeture de la 7<sup>ème</sup> classe  
élémentaire annexe La Fontaine : fermeture de la 9<sup>ème</sup> classe  
élémentaire Lavoisier : fermeture de la 8<sup>ème</sup> classe  
élémentaire Prieur de la Marne : fermeture de la 8<sup>ème</sup> classe

1-3 / postes cycle 2 renforcé

élémentaire Ferdinand Buisson : fermeture de 0,5 poste  
élémentaire Pierre Curie : fermeture de 0,5 poste

1-4 / enseignement spécialisé

postes itinérants d'intégration  
fermeture d'un poste rattaché à l'école élémentaire du Verbeau  
poste de rééducateur réseau  
fermeture d'un poste spécialisé maître G (rééducateur comportemental) rattaché à l'école élémentaire Prieur de la Marne

## **2 / ouvertures**

### 2-1 / écoles maternelles

maternelle Henri Dunant : ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe

### 2-2 / postes cycle 2 renforcé

élémentaire Lavoisier : ouverture de 0,5 poste

élémentaire Verbeau : ouverture de 0,5 poste

### 2-3 / postes de psychologue réseau

ouverture d'un poste rattaché à l'école élémentaire Verbeau

ouverture d'un poste rattaché à l'école élémentaire Mt St Michel

## **3 / transfert de postes**

école maternelle Pauline Kergomard : fermeture de 3 classes

école maternelle Paul Lapie : ouverture d'une 3<sup>ème</sup> et d'une 4<sup>ème</sup> classes

école maternelle Verbeau : ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe

En accord avec l'Inspection Académique, la Ville a proposé la fermeture de l'école maternelle Kergomard.

Cette proposition a pour but de conforter les 2 groupes scolaires du quartier du Verbeau, les écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie et Verbeau, actuellement fragilisés en terme d'effectifs.

Elle répond aussi à un souci de rationalisation du patrimoine scolaire de la Ville: il faut savoir en effet que, sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires communales, 120 salles de classe ne sont pas affectées à une classe.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la Commission Education du 2 février 2005,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 mars 2005,

**OUI l'exposé qui précède,**

## **VOTE PAR DIVISION**

### **Sur les fermetures :**

**Après en avoir délibéré**

**Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 10 voix contre,**

**EMET** un avis favorable aux mesures de carte scolaire décidées par l'Inspection Académique pour la rentrée de septembre 2005.

**Sur les ouvertures :**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable aux mesures de carte scolaire décidées par l'Inspection Académique pour la rentrée de septembre 2005.

**Sur les transferts de postes :**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal par 30 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention,**

**EMET** un avis favorable aux mesures de carte scolaire décidées par l'Inspection Académique pour la rentrée de septembre 2005.

**DECIDE** la fermeture de l'école maternelle Pauline Kergomard à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

**SOLLICITE** l'avis préalable de M le Préfet sur la désaffectation des terrains et locaux utilisés par l'école maternelle Pauline Kergomard.

**Le Rapporteur :  
Signé : M. HAMM**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Pour le Maire, par délégation,  
le Directeur Général**

**LE DEPUTE-MAIRE  
Signé : Bruno BOURG BROC**

**Certifié exécutoire compte tenu  
- de la réception à la Préfecture le 01/04/2005  
de la date d'affichage le 31/03/2005**



**Christian HANOTEAUX**